

212C0157
FR0004031649-OP003-AS03

31 janvier 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

INFOVISTA

(Euronext Paris)

- 1 - Le 30 janvier 2012, à 16 heures, Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Project Metro Acquco¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions INFOVISTA en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général.

Aux termes de 16 contrats de cession d'actions conclus, le 20 décembre 2011, la société Project Metro Acquco a acquis le même jour, auprès de 16 actionnaires ou fonds représentés par leurs sociétés de gestion, 10 827 692 actions INFOVISTA représentant autant de droits de vote, soit 65,70% du capital, au prix de 5,05 € par action².

Le 20 décembre 2011, l'initiateur a par ailleurs conclu un accord (« *contrat d'investissement* ») avec MM. Philippe Ozanian, Manuel Stopnicki, Vikas Trehan, David Forlizzi et Marc Benrey. Dans ce cadre, ces dirigeants se sont engagés (i) à céder à l'initiateur, au plus tard le 31 mars 2012, un total de 489 748 bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables (BSAAR³) INFOVISTA pour un prix unitaire de 1,54 €, (ii) à apporter à Project Metro Holding SCA, au plus tard le 31 mars 2012, un total de 488 312 BSAAR INFOVISTA sur la base d'une valeur d'apport de 1,54 € par BSAAR, et (iii) à exercer la totalité des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions INFOVISTA qu'ils détiennent et à céder à l'initiateur, au prix unitaire de 3,65 €, entre la date de clôture de l'offre et le 30 septembre 2012 au plus tard, les actions résultant de cet exercice, soit au total 205 250 actions INFOVISTA, selon la répartition suivante :

	Nombre de BSAAR faisant l'objet d'engagements de cession	Nombre de BSAAR faisant l'objet d'engagements d'apport	Actions résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions faisant l'objet d'engagements de cession
Philippe Ozanian	295 075	389 610	96 250
Manuel Stopnicki	67 532	32 468	65 000
Vikas Trehan	32 273	22 727	0
David Forlizzi	24 089	14 286	22 000
Marc Benrey	70 779	29 221	22 000
Total	489 748	488 312	205 250⁴

¹ Contrôlée par Thoma Bravo Fund IX LP, fonds géré par Thomas Bravo LLC, par l'intermédiaire de la société Project Metro Holding SCA.

² Dont 3,65 € par action réglé le 20 décembre 2011 ; le complément de 1,40 € par action étant payé au plus tard à la plus proche des deux dates suivantes : (i) 90 jours calendaires après le 20 décembre 2011, ou (ii) la date de clôture de la présente offre publique d'achat simplifiée.

³ BSAAR émis par la société, à échéance 31 décembre 2012, pouvant donner droit à autant d'actions par souscription au prix unitaire de 3,51 €. Il existe à ce jour 1 178 060 BSAAR INFOVISTA en circulation.

⁴ Dont 148 250 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions et 57 000 actions résultant de l'exercice d'options d'achat d'actions (lesdites options d'achat d'actions sont ainsi réparties : M. Philippe Ozanian : 30 000 options d'achats, M. Manuel Stopnicki : 15 000 options d'achat et M. Marc Benrey : 12 000 options d'achat).

Il est précisé que 200 000 BSAAR INFOVISTA détenus par ailleurs par des titulaires de BSAAR autres que les dirigeants susvisés sont couverts par un mécanisme de liquidité aux termes duquel l'initiateur pourra exercer une option d'achat aux mêmes conditions financières que celles relatives aux BSAAR prévues par le contrat d'investissement.

Au résultat des opérations susmentionnées, la société Projet Metro Acquico détient 10 827 692 actions INFOVISTA représentant autant de droits de vote, soit 65,70% du capital et des droits de vote de cette société⁵.

Il est précisé qu'une assemblée générale des actionnaires de la société INFOVISTA se tiendra le 8 février 2012 en vue de statuer sur une distribution exceptionnelle de 1,40 € par action, prélevée sur les postes « prime d'émission » et « report à nouveau » de la société.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions INFOVISTA non détenues par lui⁶, soit un total de 5 307 599 actions, représentant 32,21% du capital de la société, ainsi que sur 79 475 actions INFOVISTA susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de l'offre par exercice des 79 475 options de souscription d'actions non visées par les accords susmentionnés :

- au prix de **3,65 € par action** INFOVISTA en cas d'approbation de la distribution exceptionnelle par l'assemblée générale convoquée le 8 février 2012 ;
- au prix de **5,05 € par action** INFOVISTA au cas où l'assemblée générale susmentionnée n'approuverait pas la distribution exceptionnelle⁷.

En outre, l'offre vise, aux mêmes conditions financières, les actions à provenir de l'exercice des 99 050 options d'achat d'actions exerçables actuellement, et non couverts par des accords de liquidité, soit un maximum de 99 050 actions INFOVISTA (en cas d'exercice, ces actions proviendront de l'autodétention de la société INFOVISTA).

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions INFOVISTA non présentées à l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres INFOVISTA (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres INFOVISTA (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 16 480 037 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ A l'exception des 344 746 actions autodétenues par la société INFOVISTA qui ne seront pas apportées à l'offre (sous réserve de 99 050 actions qui sont détenues afin de couvrir les actions à remettre à la suite de l'exercice éventuel, avant la clôture de l'offre, d'options d'achat d'actions attribuées).

⁷ Il est précisé que l'initiateur a d'ores et déjà fait part de son intention de voter en faveur de cette distribution exceptionnelle.